

LE 12 MAI 2025

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue au centre communautaire de Sainte-Marguerite, en ce douzième jour du mois de mai de l'an deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire: Claude Perreault

Les conseillers :	Stéphane Bégin Frédéric Marcoux Pierre-Paul Lacasse	Sabrina Turmel Nicolas Lacasse Frédéric Lehouillier
-------------------	---	---

Formant corps entier du conseil.

Est également présente, la secrétaire d'assemblée nominée, madame Daphnée Ramsay

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

073-05-2025

NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE la séance a lieu en l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un secrétaire d'assemblée pour consigner par écrit les actes et délibérations du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Marcoux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE Daphnée Ramsay soit nommée secrétaire d'assemblée pour cette séance uniquement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 14 avril 2025 est adopté à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de celui-ci quelques jours avant la présente session.

074-05-2025

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET SALAIRES

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu et adopté à l'unanimité des conseillers;

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs tels que rapportés au rapport mensuel des comptes à payer pour un montant totalisant 35 718.90 \$
- que le sommaire de paie mensuel brut d'un montant de 40 185.92 \$ soit accepté.

CORRESPONDANCE

- Le ministère de l'Environnement nous informe qu'au lieu d'un délai de cinq ans prévus initialement, un délai de neuf ans est désormais accordé aux municipalités pour le dépôt de la première mise à jour de leur rapport d'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable. Cette modification permettra aux municipalités visées de consacrer leurs efforts à l'élaboration des plans de protection des sources et à la mise en œuvre des mesures de protection.
- Lettre de Mme Andrée Laforest du ministère des Affaires municipales annonçant qu'une aide additionnelle de 102 420\$ sera accordée à la municipalité de Sainte-Marguerite au programme de la TECQ 2024-2028. Ces fonds sont disponibles pour financer des travaux d'infrastructures à vocation municipale, culturelle, communautaire, sportive, de loisirs et touristique, incluant des travaux sur des infrastructures à vocation municipale qui n'étaient auparavant pas couvertes par le programme, soit les hôtels de ville, les garages municipaux, les entrepôts municipaux et les abris à abrasifs.
- Invitation à participer à l'assemblée générale annuelle de Destination Beauce qui se tiendra le 29 mai au club de Golf Sainte-Marie.

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois d'avril 2025.

CPTAQ

Aucun dossier

ADMINISTRATION

075-05-2025

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 4 084 859 SITUÉ AU 475-21 RANG ST-ELZÉAR

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 475-21 rang St-Elzéar a procédé à une demande de dérogation mineure qui consiste à l'agrandissement de la résidence sur le lot no. 4 084 859;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à l'agrandissement sur deux (2) étages d'une dimension de 4.87 m x 4.87 m pour la résidence existante (7.38 m x 8.58 m) en zone de villégiature (vil-4);

CONSIDÉRANT QU'en zone de villégiature, la norme établie par le règlement de zonage no 372 détermine les conditions d'implantation suivantes :

- Article 4.9.2 a) : La marge de recul avant minimale sur une voie publique est de 10 mètres. Cependant, la propriété dispose d'un droit acquis d'une marge de recul avant de 6.02 m.
- Article 20.6 ; L'agrandissement permis est au maximum 30 % de la superficie pour une résidence dont l'implantation n'est pas conforme.

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure demandée consiste à :

- Permettre une marge de recul avant à 5.69 m alors que la norme à respecter est de 6.02 m.
- Permettre une superficie d'agrandissement à 38% sur deux (2) étages soit 76% au total alors que la norme est de 30%.

CONSIDÉRANT QUE le conseil étudie le dossier en analysant chacun des éléments de la grille d'évaluation d'une demande de dérogations mineures en fonction des critères de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Bégin et unanimement résolu d'accepter la demande de dérogation mineure qui consiste à l'agrandissement de la résidence sur le lot no. 4 084 859 situé au 475-21 rang St-Elzéar.

076-05-2025

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 535-2025

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu à l'unanimité que le second projet de règlement numéro 535-2025 modifiant le Plan d'urbanisme n°371 et le Règlement de zonage n°372 concernant les îlots de chaleur et diverses dispositions soit adopté. **Les personnes en désaccord ont jusqu'au 21 mai pour venir signer le registre.**

077-05-2025

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 537-2025

ATTENDU qu'une erreur s'est glissée dans le règlement d'emprunt numéro 515-2023 concernant le numéro du règlement d'emprunt auxquels doivent s'affecter les soldes disponibles et qu'il est nécessaire d'amender le règlement 515-2023 en conséquence;

Il est proposé par Nicolas Lacasse et unanimement résolu que le règlement 537-2025 modifiant le règlement d'emprunt numéro 515-2023 soit adopté.

078-05-2025

AVIS DE MOTION

Monsieur, Pierre-Paul Lacasse, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement abrogeant le règlement 306 concernant les feux d'herbes, etc.

079-05-2025

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 538-2025

Il est, par la présente, déposé par Monsieur, Pierre-Paul Lacasse, conseiller le projet de règlement numéro 538-2025 abrogeant le règlement 306 décrétant certaines normes concernant les feux en plein air.

080-05-2025

AVIS DE MOTION

Monsieur, Frédéric Marcoux, conseiller, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 539-2025 décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de réfection du rang Ste-Claire.

081-05-2025

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 539-2025

Il est, par la présente, déposé par Monsieur, Frédéric Marcoux, conseiller, le projet du règlement intitulé règlement numéro 539-2025 décrétant un emprunt de 500 000\$ pour l'exécution de travaux de réfection du rang Ste-Claire qui sera adopté à une séance subséquente.

082-05-2025

CONTRAT BAIL – CONRAD GIROUX INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite désire prendre entente avec Conrad Giroux Inc. pour la location d'une partie du terrain industriel situé au 261A rue de la Meunerie sur une superficie de 3700 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sabrina Turmel et unanimement résolu :

DE procéder à la location d'une partie du terrain industriel situé au 261A rue de la Meunerie sur une superficie de 3700 mètres carrés à l'entreprise Conrad Giroux Inc.;

QUE le prix du loyer annuel est déterminé au coût de 1 000\$ par année;

QUE le contrat bail prend effet en date du 1^{er} mai 2025 et qu'il est renouvelable annuellement;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer le contrat bail.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

083-05-2025

AJUSTEMENT SALARIAL

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie a pris sa retraite en date du 1er mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 12 demeure disponible comme consultant afin d'assurer une transition adéquate de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Bégin et unanimement résolu d'ajuster le salaire de l'employé numéro 12 conformément au document déposé par la directrice générale en date du 5 mai 2025.

QUE cet ajustement salarial soit rétroactif au 1er mai 2025.

TRANSPORT ROUTIER-VOIRIE

084-05-2025

NOM POUR DE NOUVELLES RUES

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire Boissonneault Giroux;

CONSIDÉRANT QUE des noms doivent être attribués aux nouvelles rues qui seront construites;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que ces noms soient accordés à chacune des rues suivantes:

- Prolongement rue Drouin : ***rue Drouin***
- Rue secteur nord : est ***rue Hébert***
- Rue secteur sud : ouest ***rue Boissonneault***

QUE la demande sera acheminée à la Commission de la toponymie pour approbation.

085-05-2025

NETTOYAGE DE L'INTÉRIEUR DES GRILLES DE RUES

Il est proposé par Stéphane Bégin et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la soumission de Claude Boutin - Services sanitaires afin de procéder au nettoyage intérieur des grilles de rues au coût approximatif de 1 500 \$ plus taxes.

HYGIÈNE DU MILIEU

086-05-2025

MISE A NIVEAU DU FILTRE AU SABLE VERT

CONSIDÉRANT QUE la mise à niveau de l'anthracite du filtre au sable vert de l'usine de filtration d'eau potable s'avère nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un entretien normal du système;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien, le nettoyage et la calibration des sondes de chlore et pH sont également à prévoir;

CONSIDÉRANT QUE les opérateurs en traitement de l'eau potable désirent obtenir une formation sur le fonctionnement et la maintenance de l'ensemble des équipements présents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Service-Tech Guérin au coût approximatif de 7273\$ plus taxes afin de procéder à la mise à niveau du filtre au sable vert, à la maintenance des équipements et à la formation des opérateurs en eau potable sur l'entretien de l'équipement.

087-05-2025

MANDAT À ENVIR'EAU-PUITS INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire évaluer la capacité de production des points de prélèvement d'eau souterraine actuels et celle du piézomètre P-2014-01 pour répondre à une hausse des besoins en lien avec les futurs projets de constructions domiciliaires.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire obtenir les informations sur la marge de manœuvre nécessaire pour répondre aux besoins futurs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sabrina Turmel et résolu unanimement que la soumission de Envir'Eau-Puits inc. soit acceptée aux coûts de 6 345 \$ avant taxes pour procéder à l'analyse de la production des points de prélèvement d'eau et des besoins futurs en eau pour la Municipalité de Sainte-Marguerite. Que les dépenses soient affectées au programme de la TECQ 2024-2028.

088-05-2025

MANDAT ESTIMATION BUDGÉTAIRE RACCORDEMENT DU PUITS P-2014-1

CONSIDÉRANT QUE La municipalité souhaite raccorder le puits P2014-1 à son réseau et faire autoriser le prélèvement d'eau brute de ce dernier pour avoir une sécurité additionnelle au niveau de l'approvisionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Marcoux et unanimement résolu d'accepter l'offre de service de WSP Canada inc au coût de 4 570\$ afin de préparer une estimation budgétaire pour le raccordement du puits P2014-1. Que les dépenses soient affectées au programme de la TECQ 2024-2028.

089-05-2025

MANDAT – MISE À JOUR BASSIN DE RÉTENTION - LOT 4 726 800

CONSIDÉRANT secteurs à développer avec le prolongement de la rue St-Michel ainsi que dans le projet du quartier Dumont;

CONSIDÉRANT QUE selon les nouvelles normes mises à jour par le MELCC une gestion qualitative et quantitative des eaux pluviales doit être prévue pour tout projet de prolongement des réseaux, même si celui-ci à une superficie inférieure à 2ha.;

CONSIDÉRANT QUE les eaux pluviales des deux secteurs à développer seraient acheminées vers un bassin de rétention qui répond déjà au contrôle quantitatif des secteurs à développer;

CONSIDÉRANT QUE le bassin existant doit être mis à niveau et modifié pour permettre un contrôle qualitatif des eaux pluviales pour les secteurs à développer seulement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Lacasse et unanimement résolu d'accepter la soumission de WSP Canada inc au coût forfaitaire de 9 600\$ avant taxes afin de procéder à la réalisation des plans et estimation préliminaires pour la mise à jour du bassin de rétention localisé sur le lot 4 726 800 réalisé en 2021. Que les dépenses soient affectées au programme de la TECQ 2024-2028.

LOISIRS ET CULTURE

090-05-2025

ACHAT BALANÇOIRE – PARC ESPACE BELLEVUE.

Il est proposé par Frédérique Lehouillier et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Go-Élan au coût de 4 780 \$ avant taxes afin de procéder à l'achat d'une balançoire pour le projet du Parc Espace Bellevue.

091-05-2025

ACHAT DE MOBILIER URBAIN – PARC ESPACE BELLEVUE.

Le conseiller, M. Pierre-Paul Lacasse déclare avoir un intérêt minime et se retire pour ce point de discussion.

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu à la majorité des membres du conseil votant d'accepter la soumission de Fabrications Tremex inc. au coût de 4 225 \$ avant taxes afin de procéder à l'achat du mobilier urbain dans le projet du Parc Espace Bellevue.

DIVERS

Nettoyage printanier du réseau d'aqueduc prévu dans la semaine du 18 mai 2025.

Période de questions

Questions de l'assemblée

Je, soussignée, Maryline Blais, greffière-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

092-05-2025

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Nicolas Lacasse, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 19h52.

Claude Perreault, maire

Maryline Blais, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Claude Perreault, Maire